

Les études supérieures en Belgique

Critère : pas la nationalité mais le diplôme étranger (non belge)

Les détenteurs d'un diplôme étranger **Doivent obligatoirement passer par la procédure d'admission qui vous autorisera à vous inscrire ou pas – date limite le 31 Août.**

Attention : elle sera différente si vous choisissez de faire des études de Kiné, vétérinaire, logopédie, médecine ou dentiste.

Cette procédure d'admission requiert :

1. L'équivalence de votre diplôme : introduire votre demande avant le 14/07 auprès du service des équivalences du ministère de l'enseignement supérieur

NOTE : le baccalauréat européen et international est reconnu équivalent au certificat d'enseignement secondaire supérieur

2. La Maîtrise de la langue : examen à passer – avoir le niveau B2 – Euro 50

NOTE : l'université organise cet examen 2 x par an – il faut l'avoir réussi pour s'inscrire aux épreuves de son année académique

Cet examen se compose d'une partie écrite et d'une partie orale. L'épreuve écrite consiste à faire le résumé d'un article type article du monde (2H). La partie orale consiste à se présenter et à donner son avis sur l'article (15').

La procédure d'admission se déroule en gros en 6 étapes :

1. Voir dans les programmes choisis si vous remplissez les conditions d'admission
2. Remplir le formulaire en ligne
3. Envoyer votre dossier par la poste avant la date limite qui doit comprendre votre diplôme reconnu équivalent au certificat de fin de secondaire belge
4. Accusé de réception – votre demande est analysée

5. Décision tombe : vous êtes autorisé à vous inscrire.

TARIFS

Belge et UE	835 Euro
Tarifs sociaux	485 Euro
	374 Euro
Budget annuel	9500 Euro/an
Logement UCL	290 euro/mois
Apart	800 euro/mois
repas univ	4.75 euro
Repas hors univ	10-13 euro

Liens utiles :

<http://www.studyinbelgium.be/fr/>

<http://unitedstates.diplomatie.belgium.be/fr/venir-en-belgique/etudier-en-belgique>

<http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=98>